



Accord Sénior, suite et pas fin !

Le 19 janvier 2010, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi vous a informé sur l'évolution de l'Accord Sénior.

Depuis le 19 janvier, une consultation a eu lieu en CCE du 9 février 2010.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a émis un avis favorable sur cet accord.

Le 17 février 2010, une réunion des DSC a eu lieu avec pour thème, l'Accord Sénior.

Cet accord était ouvert à signature jusqu'au vendredi 19 février 2010, 13h et 5 OS l'ont signé CFE-CGC, CFDT, CFTC, UNSA, SNAP.

Depuis le 19 février 2010, 13h, le droit d'opposition est ouvert pour un délai de 15 jours.



Accord Sénior, où en est-on ?

Une négociation « Accord sénior » avait été ouverte fin 2009, suite à plusieurs réunions, les négociations ont abouti mi décembre à un « Accord sénior » soumis à signature des organisations syndicales.

Lors de la négociation de cet accord la CFE-CGC a proposé, défendu et obtenu pour les agents de droit privé de 55 ans et plus la mise en place d'un temps partiel bonifié selon les modalités suivantes :

- Temps partiel 50% rémunéré 65%
- Temps partiel 60% rémunéré 75%
- Temps partiel 80% rémunéré 85%

A ce jour, la CFE-CGC a signé l'Accord Sénior.

Celui-ci aurait dû être présenté au CCE qui s'est tenu le 13 janvier 2010. Suite à un changement d'ordre du jour, l'Accord Sénior n'a pas pu être soumis aux débats et aux votes des OS.
Un CCE doit être très rapidement convoqué, pour terminer celui du 13 janvier, débattre et se prononcer sur l'Accord sénior.

**La CFE-CGC a signé cet accord,
elle émettra un avis favorable sur l'accord sénior en CCE.
L'Accord Sénior n'est pas mort.
La CFE-CGC le défendra avec force et vigueur.**

19/01/2010

**Pour tenter de résumer une situation bien compliquée,
Si l'accord sénior ne remporte pas contre lui une opposition de 50%,
alors il sera valable et pourrait être mis en œuvre dans le meilleur des cas au 1^{er} avril 2010 !!!**

**Rendez-vous dans 15 jours, avec la CFE-CGC Métiers de l'emploi,
pour savoir si cet accord est applicable ou pas !**